

Question de Mme Katrin Jadin au Ministre des Finances, chargé de la Fonction publique, sur "La simplification de l'impôt aux sociétés"

Katrin Jadin (MR):

Le système belge d'impôt des sociétés est complexe et instable. De nombreux experts sont d'avis qu'une simplification améliorerait la perception des investisseurs étrangers. L'impôt des sociétés est officiellement de 33,6% en Belgique, mais plusieurs mesures le rendent plus élevé dans la pratique. Les investisseurs souhaiteraient une simplification administrative et un abaissement de l'impôt des sociétés afin de favoriser de nouveaux investissements et de créer de l'emploi. Signalons également qu'à cet impôt des sociétés élevé s'ajoutent des coûts salariaux qui sont 9% plus élevés que chez nos voisins. 1. Quelles sont les mesures que vous prévoyez de prendre en faveur d'une amélioration de l'attractivité de la Belgique pour les investisseurs? 2. Quelles orientations envisagez-vous concernant le futur de l'impôt des sociétés? 3. Quels sont les projets à long terme du gouvernement dans cette matière?

Koen Geens, Ministre:

Les projets du gouvernement se retrouvent dans l'accord de gouvernement. Pour ce qui concerne ma compétence, ils sont déjà réalisés dans une large mesure. D'autres projets ont aussi été entamés entretemps ou sont dans une phase d'étude, et ceux-ci seront présentés au Parlement, après concertation au sein du gouvernement.

Entretemps, je salue la création de la commission parlementaire mixte qui va se pencher sur la réforme de la fiscalité, et donc également de l'impôt des sociétés.